

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011**

L'an deux mille onze, le lundi 28 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi 22 mars 2011, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude BAUDRAIS, Maire.

PRESENTS : Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Monsieur Bernard LE ROUX, adjoints
Monsieur Rénaud BERNARD, Monsieur Fabien BERTON, Madame Annie BRIERE, Madame Martine GALOUP, Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur Christian LELAY, Madame Catherine RICHEUX, Monsieur Stéphane SEIGNEUR, Monsieur Karl VALLIERE

ABSENTS : Madame Séverine CRUSSON (Pouvoir à Monsieur Pierrick JAUNY), Monsieur Rodolphe DINCKEL, Monsieur Alban DROUET, Madame Jeanne GIRARD (Pouvoir à Madame Annie BRIERE).

Secrétaire de séance : Monsieur Rénaud BERNARD



ORDRE DU JOUR

1- IMPUTATIONS BUDGETAIRES - FINANCES

- 1-1 Compte de gestion des budgets annexes 2010 – Port, mouillages, domaine du lavoir
- 1-2 Fiscalité locale
- 1-3 Budget primitif 2011 – Budget principal
- 1-4 Ligne de trésorerie
- 1-5 Prêt FCTVA
- 1-6 Subventions aux associations et au CCAS
- 1-7 Convention avec le Club Nautique
- 1-8 Convention Absolute Dreamer – Thomas NORMAND
- 1-9 Compte administratif 2010 – Budget du port
- 1-10 Budget primitif 2011 – Budget du port
- 1-11 Tarif des mouillages et redevances professionnels 2011 – Budget du port
- 1-12 Compte administratif 2010 – Budget des mouillages littoral
- 1-13 Budget primitif 2011 – Budget des mouillages littoral
- 1-14 Compte administratif 2010 – Domaine du lavoir
- 1-15 Budget primitif 2011 – Domaine du lavoir
- 1-16 Convention OGEC
- 1-17 Demande de subvention – Conseil Général – Médiathèque « J'aime Lire » - Ouvrages
- 1-18 Opération « Patrimoine, espaces et espèces » - Demande de subvention
- 1-19 Convention de partenariat pour l'animation enfance, jeunesse et intergénération
- 1-20 Acquisition d'une élagueuse / épareuse
- 1-21 Contrat de location de sanitaires saisonniers

2- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

- 2-1 Avenant au lot abattage de la 2^{ème} tranche des travaux connexes
- 2-2 Extensions de réseaux électriques
- 2-3 Demande d'inscription au PDIPR du circuit de randonnée « Entre Mer et Vilaine »

3- TRAVAUX

- 3-1 Réhabilitation et extension de la Mairie de Pénestin – Avenant pour le lot 17

4 - PERSONNEL

- 4-1 Modification du tableau des effectifs

5 - QUESTIONS DIVERSES

6 - INFORMATIONS MUNICIPALES



1-IMPUTATIONS BUDGETAIRES / FINANCES

1-1 COMPTE DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES 2010 – PORT, MOUILLAGES, DOMAINE DU LAVOIR

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 concernant les budgets du port de Tréhiquier, des mouillages littoral et du domaine du Lavoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le

Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 du port de Tréhiguier, des mouillages littoral et du domaine du lavoir.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 pour le port de Tréhiguier, les mouillages littoral et le domaine du Lavoir en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur Mme. DE VETTOR, concernant le budget du port de Tréhiguier, le budget des mouillages littoral, le budget du domaine du Lavoir, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

1-2 FISCALITE LOCALE

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 25 mars 2011,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le taux de la taxe d'habitation en 2011.

Il passerait de 9.08 % à 9.35 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux suivants :

- **taxe d'habitation.....9.35 %**
- **taxe foncier bâti..... 16.77 %**
- **taxe foncier non-bâti..... 38.72 %**

1-3 BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 25 mars 2011, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif suivant pour 2011 :

A) FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	Vote
	TOTAL	2 901 544.00
022	Dépenses imprévues	50 357.00.
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00
011	Charges à caractère général	737 507.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 020 661.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 454.00
65	Autres charges de gestion courante	419383.00
66	Charges financières	110 150.00
67	Charges exceptionnelles	4 032.00

Chap	RECETTES	Vote
	TOTAL	2 901 544.00
		0
013	Atténuation de charges	4 040.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00
70	Prod. des services, du dom. et ventes div.	40 874.66
73	Impôts et taxes	1 774 851.00
74	Dotations, subventions et participations	907 778.00
75	Autres produits de gestion courante	48 500.00
77	Produits exceptionnels	8 740.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	36 760.34

B) INVESTISSEMENT :

<i>DEPENSES</i>	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
<i>TOTAL</i>	812 645.10	3 235 428.35	4 048 073.45

<i>RECETTES</i>	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
<i>TOTAL</i>	406 085.00	3 641 988.45	4 048 073.45

1-4 LIGNE DE TRESORERIE

Après avis de la commission des finances du 25 mars 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

Objet : Ligne de Trésorerie

Montant : 300 000 €

Durée : 1 an

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 0,50 %, index février 2011 : 1.087 %

Commission d'engagement : néant

Frais de mise en place : 50 €

- **S'engage** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.

- **Autorise** le Maire à signer la convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan

- **Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et à réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie

1-5 PRET FCTVA

Sur proposition de Monsieur LE ROUX, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du Crédit Agricole relative au prêt à court terme TVA

Montant	300 000 €
Durée	24 mois
Taux d'intérêt annuel variable	1.5870 %

Monsieur le Maire précise que le prêt est à taux variable Euribor 3 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de contracter un prêt de 300 000 euros pour financer les investissements prévus au budget, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Objet : Prêt à court terme TVA

- Montant du capital emprunté : 300 000 euros

- Durée : 24 mois (2 ans)

- Taux d'intérêt annuel variable : index de référence + marge 0.5000 l'an soit 1.5870 %

- Durée du différé d'amortissement : 21 mois

- Index de référence : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois

- Valeur de base de l'index connue à l'émission du contrat : 1.0870

- Le remboursement du prêt s'effectuera par trimestre

- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des échéances du prêt en capital, intérêts et accessoires.

- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt de 300 000 euros avec la Caisse Régional du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

- **Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement du prêt.

1-6 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Sur proposition de la commission des finances en date du 25 mars 2011,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'allouer les subventions suivantes :

REFERENCES DEMANDEUR	Voté en 2011	Détail
ADMR de la Région de Camoël	2 429,00 €	
ALCOOL ASSISTANCE - Section HERBIGNAC	80,00 €	
UNC-Associations de Pénestin	850,00 €	
BASKET SUD VILAINE	1 178,00 €	31 € par licencié et prise en charge 50% des frais de formation à répartir entre les 3 communes
TENNIS SUD VILAINE	1 426,00 €	31 € par licencié
AS GOELANDS TENNIS DE TABLE	620,00 €	31 € par licencié
Association Guérandaise des Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €	
Association pour la Promotion de l'Enseignement Agricole Public de la région Guérandaise	45,00 €	45 € par apprentis
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	150,00 €	
Association "Yoga La Source"	270,00 €	15 € par adhérents
CHAMBRE DES METIERS	90,00 €	45 € par apprentis
Club nautique	12 682,00 €	12000 € soit 6000 d'une part et 6000 après saison selon indicateurs+ 31 € par licenciés
Club nautique	3 000,00 €	achat de matériels : 20% du coût du matériel plafonné à 3000 € sur justificatifs
Ecole Publique Sortie scolaire	1 530,00 €	sorties scolaires ou manifestations pédagogiques 30 €/élève Pénestin sur justificatifs
Ecoles Privées Aides aux familles	1 470,00 €	aides aux familles 21 € par élève domicilié à Pénestin
Ecoles Privées sortie scolaire	2 100,00 €	sorties scolaires ou manifestations pédagogiques 30 €/élève Pénestin sur justificatifs
Ecoles Privées contrat d'association	53 665,04 €	Selon convention

Football Club Sud Vilaine	1 736,00 €	31 € par licenciés
Pétanque Pénestinoise	1 283,00 €	31 € par licenciés et 15 € par adhérents
Les Flots Bleus Club de retraités	1 295,00 €	
Ligue contre le cancer Comité du Morbihan	50,00 €	
Office de Tourisme	105 000,00 €	
Restaurant scolaire	5 000,00 €	1er Versement de 3000 €
Restaurants du cœur	150,00 €	
Sports et Loisirs pour Tous	1 500,00 €	
Sports et Loisirs pour Tous, section gymnastique	885,00 €	
An Divar Dans	240,00 €	15 € par adhérents
OIS	70,00 €	
Association de Chasse	1 200,00 €	15 € par adhérents
SNSM (pour formation sauveteurs)	1 794,00 €	Selon convention
Thomas NORMAND/ABSOLUTE DREAMER	2 392,00 €	Selon convention
Lycée professionnel Privé Kerguennec	30,00 €	30 € par élève de Pénestin
Maison Familiale Rurale	30,00 €	30 € par élève de Pénestin
BTP Formation	135,00 €	45 € par apprentis
Union Départementale des sapeurs pompiers du Morbihan	100,00 €	
Association Départementale "Le Noël de l'enfance"	50,00 €	
Le souvenir Français - Comité cantonale	50,00 €	
Association Commerçants Pénestinois	1 500,00 €	
Garderie périscolaire	100,00 €	
CONFRERIE DES BOUCHOTEURS	1 000,00 €	
Gymnastique & Bien-Etre	1 110,00 €	15 € par adhérents
Maison familiale de la Forêt et de l'environnement	30,00 €	1 élève
Entente morbihannaise du sport scolaire	283,65	0,15/habitants

- **rappelle**, en outre, que toutes les demandes de subventions doivent être impérativement déposées en mairie pour le 31 décembre au plus tard.
- **rappelle** par ailleurs que le remboursement des frais de formation se fera à hauteur de 50% des dépenses engagées avec un plafond de 1 000 €/an sur justificatifs pour le sport de compétition (licencié) et de 50 % des dépenses engagées avec un plafond de 500 € sur justificatifs pour le sport loisirs (adhérent).

1-7 CONVENTION AVEC LE CLUB NAUTIQUE

Sur proposition de Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur le Maire fait état de la demande particulière du Club Nautique de Pénestin.

Il rappelle l'importance et la place de cet organisme ainsi que les activités qu'il propose pour la commune de Pénestin en matière d'animation touristique.

Il explique à l'assemblée que le Club Nautique a rencontré ces dernières années des difficultés de recrutement et notamment celui d'un animateur directeur.

Il énonce au conseil municipal la volonté du Club nautique de s'investir plus largement dans la mise en place d'actions touristiques par la création de produits nouveaux. Ce dynamisme s'est manifesté par la mise en place d'une réunion conjointe entre plusieurs acteurs en vue de la création d'actions touristiques en direction des jeunes et des publics adultes.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'afin de pérenniser la situation du directeur animateur du centre qui est chargé d'organiser et d'élaborer la distribution de produits touristiques le Club Nautique sollicite une subvention exceptionnelle afin de prendre en charge trois mois de salaire du personnel.

Ce partenariat pourrait s'établir sur la base d'une prise en charge de 12 000 € payable en 2 fois.

Il ajoute au conseil municipal que cette prise en charge s'accompagne d'un projet de démarche commerciale de la part du club nautique en liaison avec l'Office de Tourisme.

En contrepartie, le Club Nautique s'engage à fournir à la commune le descriptif des actions prévues ainsi que les indicateurs de réussite permettant de juger de l'efficacité des actions menées.

Monsieur le Maire précise que cette subvention revêt un caractère exceptionnel mais énonce aussi la nécessité d'un partenariat plus renforcé entre le Club Nautique et la commune de Pénestin.

Il indique par ailleurs que cette démarche s'inscrit en synergie avec la politique menée par CAP ATLANTIQUE dans le cadre du label « France station Nautique ».

Madame BRIERE souhaiterait aussi que des stages spécifiques soient destinés aux enfants pénestinois à des tarifs abordables par tous.

Monsieur le Maire en prend bonne note et dit qu'il fera les démarches nécessaires auprès du Club Nautique pour que des actions spécifiques soient menées en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention de 12 000 € au club nautique
- **Dit** que cette subvention fera l'objet d'une convention
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

1-8 CONVENTION ABSOLUTE DREAMER – THOMAS NORMAND

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 1-27 du 30 mars 2009, relative à la subvention attribuée à Thomas NORMAND et relative au soutien apporté par la commune dans le cadre de ses performances sportives.

Il propose à l'assemblée de soutenir de nouveau le projet de Thomas NORMAND en formalisant un accord cadre entre la Mairie de Pénestin et la société « Absolute dreamer », dont fait partie Thomas NORMAND.

Il donne lecture à l'assemblée de cet accord cadre dont l'objectif principal est l'utilisation du droit sur image de Thomas NORMAND et l'affichage de « mairie de Pénestin » sur son navire lors de ses traversées transocéaniques.

Il précise en outre que le soutien financier de la mairie sur ce projet s'élèvera à 2 392 € TTC pour l'année 2011 et 2 392 € TTC pour l'année 2012.

Il déclare enfin qu'il souhaiterait que Thomas NORMAND accompagne le Club Nautique dans la mise en place de ses différents projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'accord cadre liant la mairie de pénestin à la société « Absolute dreamer »
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

1-9 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET DU PORT

Après avis favorable à l'unanimité du conseil portuaire réuni le vendredi 25 mars 2011 et sous la présidence de Monsieur LE ROUX, le compte administratif du port de Tréguier pour l'exercice 2010 est présenté à l'assemblée, tel que résumé ci-dessous :

1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	338 079.92	192 552.35

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	338 079.92	347 862.36

EXCEDENT DE CLOTURE : 155 310.01 €

2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	165 879.47	6 735.96

RECETTES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	165 879.47	47 379.47

SOLDE DE L'EXERCICE : 40 643.51 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du Port de Tréguier de l'exercice 2010,
- **décide d'adopter** ces propositions.

1-10 BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET DU PORT

Après avis favorable du conseil portuaire réuni le vendredi 25 mars 2011, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif du port pour 2011, tel que résumé ci-dessous :

- 1 – Exploitation :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		361 185.87
011	Charges à caractère général	191 341.96
012	Charges de personnel et assimilés	23 815
042	Dotations aux amortissements et provisions	16 228.91
065	Autres charges de gestion courante	400
067	Charges exceptionnelles	6 400
023	Virement à la section d'investissement	123 000

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		361 185.87
002	Excédent de fonctionnement reporté	155 310.01
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 775.86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	200 000
74	Subventions	0
75	Autres produits de gestion courante	100
77	Produits exceptionnels	0

- 2 - Investissement :

		Proposition nouvelle
	DEPENSES TOTALES	179 872.42
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 775.86
2315 1101	Infrastructures du port	92 327.40
2154 1102	Dépôt de carburant	81 769.16
		Proposition nouvelle
	RECETTES TOTALES	179 872.42
001	Excédent d'investissement reporté	40 643.51
021	Virement de la section d'exploitation	123 000
040	Amortissements des immobilisations	15 719.67
040	Charges à étaler	509.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **décide d'adopter** ces propositions.

1-11- TARIF DES MOUILLAGES ET REDEVANCES PROFESSIONNELS 2011 – BUDGET DU PORT

Vu l'avis du conseil portuaire en date du 25 mars 2011;

Monsieur le Maire propose au Conseil une augmentation pour 2011 de 2% sauf pour les mouillages saisonniers.

- Plaisance :
 - redevance pour les titulaires d'un contrat de garantie d'usage de corps-mort : 168 € HT (soit 200.92 € TTC)
 - redevance saisonnière :
 - 80 € HT le mois soit 95.68 € TTC
 - 25 € HT la semaine soit 29.90 € TTC
- Professionnels : le montant appliqué au chef d'entreprise est de 178 € HT (soit 212.88 € TTC) ; majoré de 25% par personne supplémentaire dans l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les tarifs indiqués ci-dessus.

1-12 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL

Après avis de la commission des finances en date du 25 mars 2011, Monsieur LE ROUX présente le compte administratif du budget des mouillages littoral 2010.

1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	53 251,00	3 595,57

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	53 251,00	53 626,67

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 50 031,10 €

2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	13 001,00	2 110.86

RECETTES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	13 001,00	1608,84

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 502,02 €

Resultat 2009 reporté : 6 284,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 6 786,02 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif des mouillages maritimes de l'exercice 2010,
- **décide** d'adopter ces propositions.

1-13 BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL

Après avis de la commission des finances du 25 mars 2011, Monsieur le Maire propose le budget primitif des mouillages maritimes 2011 :

1 – Exploitation :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		72 644,86
011	Charges à caractère général	15 489,86
012	Charges de personnel et assimilés	14 030,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 610,00
65	Autres charges de gestion courante	15 715,00
67	Pénalités de retard	300,00
022	Dépenses imprévues	13 000,00
023	Virement à la section d'investissement	12 500,00

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		72 644,86
002	Excédent de fonctionnement reporté	43 244.86
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 400.00

2 - Investissement :

		Vote
	DEPENSES TOTALES	21 396,24
001	Déficit antérieur reporté	6 786,24
20	Immobilisations incorporelles	600,00
21	Immobilisations corporelles	14 010.00
		Vote
	RECETTES TOTALES	21 396,24
021	Virement de la section d'exploitation	13 000,00
10	Dotation fonds divers et réserves	6 786,24
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1610.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adopter ces propositions.

14 COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2011, Monsieur Le Maire présente le compte administratif du domaine du Lavoir pour 2010 en rappelant les opérations déjà réalisées depuis le début de l'opération soit :

- En 2008 des travaux pour 354.02 € et pas de stock comptabilisé
- En 2009 des travaux pour 334 353.62 € et des ventes pour 154 773 € un déficit a fin 2009 de 179 934.64 €
- En 2010 aucune opération réelle, seule une évaluation de stock en opération d'ordre pour 353 444 € en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement est constatée ce qui donne un compte administratif au 31/12/2010 comme suit :

1 - FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	353 444.00	353 444.00

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	353 444.00	0.00

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 353 444.00 €

2 - INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations	A reporter
TOTAL	353444	0	0,00

RECETTES	Prévisions	Réalisations	A reporter
TOTAL	353 444.00	353 444.00	0,00

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 353 444.00 €

RESULTAT 2010 : -0.00 €

REPORT DE L'EXERCICE 2009 : - 179 934.64 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du budget annexe du domaine du Lavoir pour l'exercice 2010,
- **décide** d'adopter ces propositions.

1-15 BUDGET PRIMITIF 2011 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis de la commission des finances du 25 mars 2011, Monsieur le Maire propose le budget primitif du domaine du Lavoir.

Il reste à réaliser en travaux de voirie 130 269.18 € et le solde des travaux réglés en 2008/2009 – les ventes déjà réalisés = -179 934.64 soit une valeur du stock au 1^{er} janvier 2011 = 310 203.82.

1 –Fonctionnement :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		310 203.82
011	Charges à caractère générale	130 269.18
002	Résultat reporté	179 934.64

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		310 203.82
71355	Stocks de terrains aménagés	310 203.82

2 –Investissement :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		310 203.82
3555	Terrains aménagés	310 203.82

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		310 203.82
16	Emprunts et dettes assimilées	310 203.82

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'adopter** ces propositions.

1-16 CONVENTION OGEC

Monsieur BERTON ne prend pas part au vote car il est président de l'OGEC de Pénestin

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 octobre 2005 et le contrat d'association qui a été conclu par l'Etat avec l'école privée Sainte Jeanne d'Arc/Saint Gildas en date du 21 décembre 2005.

L'article 12 de ce contrat stipule que la négociation avec l'association concernée doit se faire à parité de calcul, sur la base des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires publiques.

Monsieur le Maire propose le versement de 53 665.04 € dont 37 839.20 € au titre des dépenses de fonctionnement pour les primaires et maternelles et 15 825.84 € au titre de la prise en charge de l'aide maternelle. Il est, conséquemment, fait lecture de la convention à passer avec l'OGEC pour 2011.

Monsieur le Maire précise, notamment dans le contrat d'association et la convention, que la prise en charge de la rémunération de l'aide maternelle continue de se faire en 2011, sur production de justificatifs par l'association.

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 25 mars 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **accorde** une subvention à l'OGEC d'un montant de 53 665.04 € répartie de la manière suivante :
 - dépenses de fonctionnement (primaire et maternelle) 37 839.20 €
 - prise en charge salaires aide maternelle (à justifier) 15 825.84 €
- **dit** que cette dépense sera inscrite au budget communal ;
- **autorise le Maire** à signer la convention avec l'OGEC et les pièces afférentes.

1-17 DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL – MEDIATHEQUE « J'AIME LIRE » - OUVRAGES

Sur proposition de Monsieur LE ROUX, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer à la médiathèque « J'aime lire » en 2011 un crédit d'équipement de **2,15 euros par habitant pour l'achat d'ouvrages** soit un montant total de 4 065.65 euros TTC (soit 3 853.69 € HT).

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil pour reconduire cette mesure pour 2011 et le mandater auprès du Conseil Général aux fins d'obtention de subvention qui pourrait être de 50 % pour ce crédit d'équipement destiné à la bibliothèque de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Alloue** un montant de 2,15 € par habitant à la médiathèque « J'aime lire » pour l'achat d'ouvrages
- **donne mandat** au Maire pour solliciter toute subvention relative et notamment la subvention de l'aide municipale à la médiathèque pour l'achat d'ouvrages, auprès du Conseil Général,
- **autorise le Maire à signer** tous documents relatifs à ce dossier

1-18 OPERATION « PATRIMOINE, ESPACES ET ESPECES » - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la commune de s'intéresser aux problématiques de biodiversité sur Pénestin. Cette volonté s'est déjà traduite au travers d'opérations comme l'évaluation de la diversité ornithologique ou au travers de réflexions sur le marais du Branzais, de Ménar et du Lesté.

Ainsi, la commune souhaite intégrer ces démarches au sein d'une opération qui a pour titre «Espaces, Patrimoine et biodiversité » et qui comprendra deux volets.

Le premier volet est centré sur le paysage, sa découverte et sa connaissance. Ce volet inclura également la progression du travail communal sur la disparition de l'emploi de produits phytosanitaires. Cette partie concerne également la revalorisation d'un certain nombre de propriétés qui sont les nôtres, qui frangent des circuits de randonnée ou de découverte, de façon à mettre en place un traitement adapté.

Le deuxième volet s'intéressera plus directement à la valorisation du sentier côtier notamment dans le cadre du GR 34. Sur cette approche nous avons l'intention de conduire cette année une réflexion et une étude à toute fin de cibler à la fois les espaces et les espèces et d'envisager un programme de création et d'entretien.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite que cette opération puisse en partie être subventionnée par le Conseil Général du Morbihan au titre de l'aide aux études sur les espèces et les habitats naturels d'une part, et au titre de l'aide à la valorisation des sites, des habitats et des espèces emblématiques d'autre part.

Ainsi, la répartition financière de cette opération pourrait s'articuler de la façon suivante :

	Coût global estimé	Prise en charge communale	Prise en charge du Conseil Général du Morbihan
Volet 1 : Paysage, découverte et connaissance	15 000 euros	75%	25 %

Volet 2 : Valorisation du sentier côtier	7500 euros	75%	25%
---	------------	-----	-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de solliciter l'aide départementale au titre des études sur les espèces et les habitats naturels pour le volet 2, et au titre de l'aide à la valorisation des sites, des habitats et des espèces emblématiques pour le volet 1.
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

1-19 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION ENFANCE, JEUNESSE ET INTERGENERATION

Sur proposition de Monsieur JAUNY, Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat enfance, jeunesse et intergénération entre les communes de Férel, Camoël et Pénestin et la fédération d'animation rurale en pays de Vilaine pour l'année 2011.

Il en fait lecture au conseil municipal.

Il présente par ailleurs à l'assemblée l'avenant n° 2 de cette convention mentionnant les conditions financières demandées à la commune de Pénestin pour l'accueil périscolaire pour l'année 2011. Le montant sollicité s'élève à 7 109.11 €.

Il précise en outre que la somme à répartir entre les communes de Camoël, Férel et Pénestin au titre de l'animation est de **139 220 €**

Il rappelle aussi à l'assemblée le calcul de répartition de cette somme :

- 60% calculé sur le nombre d'habitant
- 40% calculé sur le potentiel fiscal

Les contributions pour chaque commune se répartissent donc comme suit :

Camoël : 19 165.62 €

Férel : 57 899.76 €

Pénestin : 62 154.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** cette convention pour l'année 2011.
- **approuve** l'avenant n° 2 de cette convention précisant la participation financière pour l'accueil périscolaire d'un montant de 7 109.11 €
- **confirme** la répartition entre les communes pour l'animation et prend acte du montant imputé à la commune de Pénestin, soit 62 154.62 €
- **autorise** le Maire à signer cette convention et l'avenant n°2
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget communal

1-20 ACQUISITION D'UNE ELAGUEUSE / EPAREUSE

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer l'élagueuse-épareuse ;

Après consultation de trois entreprises,

Après étude des services et de la commission, l'entreprise DUBOURG a été déterminée comme la mieux-disante pour :

Une débroussailleuse rousseau THENOR 510PL

Le devis du 11 mars 2011 s'élève à 31 400 € HT

Monsieur le Maire précise toutefois que l'entreprise reprend l'ancien matériel de type « Minautor 5 000 l » pour un montant de 4 000 € HT

Le coût résiduel de cet appareil s'élève donc à 27 400 € HT

Il ajoute que la garantie de cette machine est de un an contractuel avec une extension de deux ans pour toute la partie hydraulique (moteur, pompe, distributeurs, vérins...)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur la proposition commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le devis de l'entreprise DUBOURG pour un montant de 31 400 € HT
- **Approuve** la reprise de l'ancien matériel pour 4 000 € HT
- **inscrit** cette dépense au budget communal
- **charge** le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.

1-21 CONTRAT DE LOCATION DE SANITAIRES SAISONNIERS

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer un contrat avec une entreprise privée pour la mise en place de sanitaires aux abords des plages pour la saison estivale 2011.

Après consultation des entreprises,

Après étude des services et de la commission, l'entreprise EABS a été déterminée comme la mieux-disante pour :

La mise en place et l'entretien de 6 cabines sanitaires

Cette prestation comprend :

- la vidange et le nettoyage et la débactérisation des cabines, le dépotage des eaux usées en station d'épuration, l'entretien 2 fois par semaine en juin et septembre et 3 fois par semaine en juillet et août
- l'assurance en cas de vols et dégradations

Le devis du 23 février 2011 s'élève à 6 709.56 pour la location et 335.47 € pour l'assurance soit un montant de 7 045.03 € TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de statuer sur la proposition commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le devis de l'entreprise EABS pour un montant de 7 045.03 € TTC
- **inscrit** cette dépense au budget communal
- **charge** le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.

2- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

2-1 AVENANT AU LOT ABATTAGE DE LA 2EME TRANCHE DES TRAVAUX CONNEXES

Sur proposition de M. LIZEUL, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lot abattage de la 2^{ème} tranche des travaux connexes a subi des modifications liées à des sujétions techniques imprévues. Ces modifications ont entraîné une plus value de 16 660 € HT et une moins value de 30 926,50 € HT par rapport au marché initial d'un montant de 136 491 € HT tel qu'indiqué dans le tableau joint.

Le montant du marché est donc minoré de 14 266,50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant au marché abattage de la 2^{ème} tranche des travaux connexes tel qu'indiqué dans le tableau joint qui se solde par une minoration du marché de 14 266,50 € HT.
- **charge** le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes

2-2 EXTENSIONS DE RESEAUX ELECTRIQUES

- Retirée de l'ordre du jour

2-3 DEMANDE D'INSCRIPTION AU PDIPR DU CIRCUIT DE RANDONNEE « ENTRE MER ET VILAINE »

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter cette décision à un prochain conseil municipal afin de mieux instruire ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** cette proposition

3- TRAVAUX

3-1 REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE PENESTIN – AVENANT POUR LE LOT 17

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du lot n° 17 considéré en application de la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2008 relative à l'approbation de l'opération de réhabilitation et d'extension de la mairie de Pénestin

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**
 - **décide** de conclure l'avenant en moins value détaillé dans le rapport de présentation ci-joint avec l'entreprise DE DECKER dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation et d'extension de la mairie de Pénestin pour le lot n° 17 – ELECTRICITE dont l'attributaire est :

Entreprise DE DECKER – ZI du landas – BP 63 – 44160 PONTCHATEAU

Le marché initial du lot n° 17 s'élève à un montant de 119 000 € HT

L'avenant en moins s'élève à un montant de 5 214.76 € HT soit – 4.38 % du marché

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 113 785.24 € HT

- **Dit** que cet avenant aura un impact sur le montant du marché de maîtrise d'œuvre
- **autorise** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

4 - PERSONNEL

4-1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur proposition de Mme Katherine REGNAULT, Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs de la commune au 1^{er} avril 2011, qui s'établit comme suit :

Rédacteur faisant fonction de secrétaire de mairie	1	TP – 28 H
Rédacteur	1	TC
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TP – 28 H
Adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	1	TC
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	3	TC
Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} Classe	1	TP – 28 H
Chef de police municipale	1	TC
Agent de maîtrise principal	1	TC
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	TC
Adjoint technique territorial de 1 ^{ère} classe	1	TC
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	10	TC
ATSEM	1	TC
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	1	TNC – 26 H

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** cette modification.

6 - INFORMATIONS MUNICIPALES

6-1 Résultats des élections cantonales – Canton de la Roche Bernard

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les résultats des élections cantonales et félicite Madame REGNAULT pour sa victoire avec Monsieur GUIHARD.

Il dit à l'assemblée que ces résultats confortent les choix antérieurs des Pénestinois.

6-2 Ecoles Ste Jeanne d'Arc / St Gildas – Journée portes ouvertes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les écoles Ste Jeanne d'Arc et St Gildas organisent leurs portes ouvertes le samedi 2 avril 2011 de 10h00 à 12h30

6-3 CAP ATLANTIQUE et la commune de Guérande

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au différend qui oppose Monsieur le Maire de Guérande à CAP ATLANTIQUE, une réunion est prévue jeudi 31 mars 2011 pour essayer de trouver des solutions aux problématiques évoquées.

6-4 Mise en service d'un minibus entre les communes de CAMOEL, FEREL et PENESTIN.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un minibus financé par les artisans et commerçants des communes de CAMOEL, FEREL et PENESTIN va bientôt être mis en service. Il pourra être utilisé par les trois associations sportives mutualisées sur le territoire pour les entraînements du mercredi. Le règlement ainsi que l'organisation générale de la mise en place de cet équipement restent à définir.

6-5 Comité de jumelage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion du comité de jumelage se tiendra en mairie le 1^{er} avril 2011. Il propose à l'assemblée de désigner les élus suivants pour représenter la mairie au sein de cette instance : Monsieur Rénaud BERNARD, Madame Annie BRIERE et Mme Jeanne GIRARD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation de ces trois membres.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10